

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2013

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014

Mme le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2014 les opérations de recensement. Elle informe :

- qu'à ce titre Mme Beaudouin Marie-France a été nommée Coordonnateur par arrêté du 27/11/2013 ;
- qu'il convient à présent de recruter des Agents Recenseurs et de fixer leur taux de vacation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la nomination du Coordonnateur et décide :

- de fixer à deux le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité ;
- de fixer l'enveloppe globale de rémunération brute des Agents Recenseurs à 1200 € (charges patronales en sus)
- d'autoriser Mme le Maire à recruter deux vacataires qui seront rétribués au prorata du nombre de logements recensés suivant le secteur qui leur sera confié.

CHANGEMENT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Mme le Maire informe que le matériel informatique du secrétariat de Mairie date de 2004 et qu'il n'est plus adapté aux besoins des nouveaux logiciels ; il convient de le changer dans les meilleurs délais. Elle présente les devis fournis par Caux Formatique de Ste Marie des Champs et par CBI d'Ecalles Alix. Après avoir étudié les devis, comparé les prestations et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- de retenir l'offre de Caux Formatique
- d'accepter le devis pour son montant soit : 1 867.93 HT TVA en sus
- d'autoriser Mme le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet ;
- d'inscrire le financement à l'article 2183-166 du BP 2014

ELAGAGE DES ARBRES

Mme le Maire rappelle que des arbres doivent être élagués et que la commune ne dispose pas du matériel nécessaire à ces travaux ; elle présente les devis de trois entreprises :

<u>ENTREPRISE</u>	<u>HT</u>	<u>TTC</u>
GAUQUELIN Elagage	1 670.00	1 997.32
DELAHAYE	1 296.00	1 550.02
ETA du Valleville	900.00	1 076.74

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil retiennent à l'unanimité des votes l'ETA du Valleville et acceptent le devis pour son montant. Mme le Maire est autorisée à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

VOIRIE MARQUAGES AU SOL

Mme le Maire rappelle que divers marquages au sol (passages piétons, bande stop...) doivent être refaits. Trois entreprises ont été contactées et deux ont remis une proposition. Mme le Maire présente les devis :

<u>ENTREPRISE</u>	<u>HT</u>	<u>TTC</u>
AXIMUM	1 767.60	2 114.05
OUEST SIGNALISATION MARQUAGE	2 449.50	2 929.60

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil retiennent à l'unanimité des votes l'entreprise AXIMUM et acceptent le devis pour son montant. Mme le Maire est autorisée à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

SIVOS Vergers de Caux – Modification des statuts

Mme le Maire donne lecture au Conseil du projet de modification des statuts du SIVOS des Vergers de Caux en son article 3.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville donnent à l'unanimité des votes leur accord au changement de l'article 3 des statuts comme suit :

« Article 3 – Le siège social du SIVOS est fixé à la mairie de CIDEVILLE ».

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AUX SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville décident d'accepter la fiscalisation de la contribution aux :

- Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine
- Syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat mixte des bassins versants Durdent-St Valéry-Veulette

GROUPE SCOLAIRE – TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil fixent à l'unanimité des votes comme ci-après les tarifs à appliquer à partir du 01/01/14 :

1/ Tarif des repas à la cantine : repas enfant : 2.65 € repas adulte : 3.32

2/ Tarif de la garderie (inchangés) : matin horaires d'ouverture : 07h15 – 8h35

tarif : arrivée avant 08h00 : 2 €

: arrivée après 08h00 : 1 €

Après midi horaires d'ouverture : 16h30 -18h30

tarif : de 16h30 à 17h30 goûter inclus : 1.50 €

: de 17h30 à 18h30 : 1,00 €

La facturation sera effectuée et les contrôles effectués par le secrétariat de la Mairie sur présentation des feuillets de présence établis par le personnel affecté à la surveillance des enfants.

TEMPETE DE JUILLET 2014

Mme le Maire informe le Conseil que AXA, assureur de la commune propose une indemnisation de 720.37 € pour les travaux de remise en état de l'éclairage public.

Le Conseil accepte l'indemnisation à l'unanimité des votes

AUTOROUTE A 150 – MESURES ENVIRONNEMENTALES COMPENSATOIRES

Mme le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la construction de l'A 150, la Société ALBEA doit procéder à la mise en œuvre de mesures environnementales permettant de garantir une juste compensation des impacts directs et indirects sur les écosystèmes traversés.

Au titre de ces mesures, la société ALBEA est en cours de discussion avec Mr Henry, propriétaire à Motteville pour qu'un linéaire de haie soit réalisé en périphérie de son bien, de type clos masure.

Afin que ces mesures revêtent un caractère pérenne, la Société ALBEA demande à la commune, dans la perspective d'une future révision du POS ou de la mise en place d'un futur Plan Local d'Urbanisme, d'intégrer en Espaces Boisés Classés les haies plantées dans le cadre du partenariat avec Mr Henry afin d'en garantir le maintien dans le temps et d'en interdire l'arrachage ou la destruction définitive.

Le Conseil prend acte de la demande de la Société ALBEA, mais demande avant toute intervention la production d'un plan de projet de plantation et d'élaboration des talus, afin de pouvoir répondre aux interrogations des riverains de la propriété de Mr Henry.

FERMETURE DU TRI POSTAL A DOUDEVILL

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr Durécu, Maire de Doudeville informant les élus concernés de la décision prise par la Direction du Courrier de Haute-Normandie de délocaliser les activités courrier de Doudeville vers Yvetot dans le courant de l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Motteville se porte solidaire de la requête présentée par la commune de Doudeville et demande que la Direction du Courrier de Haute-Normandie reconsidère sa position.

QUESTIONS DIVERSES

- Frais de fonctionnement du Groupe Scolaire Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Maire de Flamanville qui demande une explication sur l'augmentation des frais d'électricité au Groupe Scolaire. Le Conseil en prend acte et dit qu'une information sera retournée indiquant les modalités du calcul.

- Radar pédagogique Mme le Maire informe le Conseil que suite à la demande présentée par la Commune, le Département a accepté de prêter pour une durée d'expérimentation de deux mois un radar pédagogique qui sera installé rue Jean Douence. Une possibilité de subvention à hauteur de 30 % pourrait être accordée si la commune se portait acquéreur de ce type de matériel. Le Conseil en prend acte.

- Appartements rue Alexis Ricordel Après en avoir délibéré et sur proposition de Mme le Maire, les Conseillers décident de ne pas donner suite pour le moment au projet de réhabilitation des logements rue Alexis Ricordel. Le programme ne sera pas reconduit.